

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 88

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 26

Au début de l'alinéa 28, substituer aux mots :

« Il peut fixer la »

le mot :

« – la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les mots sont supprimés par cohérence sémantique avec les articles précédents. L'alinéa 3 de l'article 445-2 du code du travail établit une liste engagé par la phrase suivante : « Le cahier des charges est révisé tous les six ans. Il fixe notamment, par immeuble ou ensemble immobilier : ». L'amendement présenté fait parti de cette liste, il est donc illogique que celui-ci commence par « Il peut fixer ».